



BRÈVES ÉCONOMIQUES DES PAYS-BAS

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

DE LA HAYE

N° 24 – Mai 2023

En bref

Après révision de ses chiffres, l'Office néerlandais des statistiques (CBS) prévoit une contraction du PIB de -0,3% en g.t. au T1 2023, au lieu de -0,7%, grâce au rebond de l'investissement et une baisse moins importante des exportations de biens. La contraction serait alors principalement due à l'augmentation de l'utilisation des stocks.

LE CHIFFRE À RETENIR

-0,3%

Evolution du PIB en g.t. au T1 2023

Sommaire

Actualités macroéconomiques et financières

1. Chute du gouvernement
2. Les minima sociaux estimés insuffisants
3. Taux record d'absentéisme
4. Baisse du prix de l'immobilier
5. Annulation de 17 grands projets d'infrastructures
6. Nouvelle méthodologie de calcul de l'IPC par le CBS

Actualités sectorielles

1. Difficultés du réseau électrique au Limbourg, au Brabant-Septentrional et en Zélande
2. Annonce définitive de la fermeture du gisement gazier de Groningue
3. NS au défi des liaisons internationales
4. L'entreprise Tata sous pression
5. Plafonnement du nombre de vols à Schiphol
6. Projet de plan national pour le système énergétique (NPE)
7. Chute de 10 % de la consommation d'énergie en 2022 (niveau le plus bas depuis 1990)
8. Investissement de 100 M€ dans l'usine de fabrication de puces Smart Photonics
9. La « crise de l'azote » structure la vie politique du pays
10. Faillite du fabricant de vélos électriques VanMoof

Macroéconomie

1. – Chute du gouvernement

Le Premier Ministre Mark Rutte a remis le 8 juillet la **démission de son gouvernement au Roi**. Le gouvernement actuel reste en place jusqu'aux élections législatives qui auront lieu le **22 novembre 2023**. Cependant, les compétences d'un gouvernement démissionnaire sont **réduites à « la gestion des affaires courantes »** dont il revient aux deux Chambres d'identifier le périmètre d'ici mi-septembre (définition des sujets dits « controversés »).

Le gouvernement Rutte IV démissionne en raison de **dissensions persistantes au sein de la coalition**, notamment sur les questions migratoires et économiques. Le débat relatif au durcissement des conditions de regroupement familial aura été la cause directe de la chute de la coalition, les partisans d'un durcissement (VVD droite-libérale, CDA chrétiens-démocrates) s'opposant au ChristenUnie (CU, protestants orthodoxes, sociaux) et au D66 (social-libéral, pro-UE).

La démission du gouvernement pourrait fragiliser les principaux partenaires (CDA et D66) de la coalition. Le parti D66 a été fortement critiqué à droite pour ses « largesses budgétaires » et ses « compromissions » avec le VVD, notamment sur les questions énergétiques et sociales. De même, le CDA, traditionnellement plus proche des zones rurales et paysans, a souffert de la forte concurrence du BBB (mouvement citoyen des agriculteurs, parti populiste qui gagne en importance et pourrait devenir le 2^e voire le 1^{er} parti à la deuxième chambre) et de ses prises de position sur les sujets connexes à l'azote. En revanche, le parti CU pourrait renforcer sa base en respectant scrupuleusement son mandat. La

démission du gouvernement pourrait entraîner un renouvellement du personnel politique au sein des partis de l'ex-coalition, avec M. Rutte annonçant son retrait, M. Hoekstra (CDA) et Mme Kaag (D66) qui ne brigueront pas la présidence de leur parti aux prochaines élections. Toutes les oppositions ont dans l'ensemble favorablement accueilli la perspective d'élections. Les partis de gauche GroenLinks (écologistes) et PvdA (travailleurs) ont annoncé poursuivre leur rapprochement, souhaitant proposer une liste commune aux prochaines élections.

Plusieurs associations, patronats, syndicats et collectivités territoriales expriment leurs inquiétudes concernant la démission du gouvernement et les éventuels retards dans la résolution des défis économiques urgents tels que l'azote, le logement, le climat, l'inflation et l'emploi, appelant à poursuivre les efforts sur ces sujets majeurs.

2. – Les minima sociaux estimés insuffisants

Le rapport intermédiaire (second rapport prévu pour septembre 2023) de la Commission créée en juillet 2022 (à la suite de l'accord de coalition de 2021 et de l'adoption d'une motion du député P. Omtzigt) pour évaluer le système des minima sociaux (*Commissie sociaal minimum*) **recommande l'augmentation du revenu disponible des personnes bénéficiant des minima sociaux**, et ce pour (i) réduire leur insécurité financière et (ii) favoriser leur participation à la société.

Selon ses analyses, les célibataires et couples sans enfant bénéficiant des minima sociaux viendront à manquer de 100 à 200€ par mois dans les prochaines années pour « participer à la société », et de 200 à 500€/mois pour les couples avec un ou plusieurs enfants, notamment en

raison de l'échéance des dispositifs de soutien déployés jusqu'à fin 2023. La commission recommande alors une hausse de salaire minimum et de l'aide sociale type RSA (Bijstand) dès 2024, ou une augmentation de l'aide au logement (huurtoeslag) si la première option ne peut être déployée rapidement. Elle recommande par ailleurs une hausse des allocations familiales (kinderbijslag) dont le montant n'est pas fonction du niveau de revenu, ou de l'allocation pour enfants complémentaire de l'allocation familiale réservée aux ménages à faibles revenus (*kindgebonden*). Les différents exemples de paquets de mesures pouvant être déployés en 2024 estimés par la commission, dont une proposition comprenant une hausse de +7% du salaire minimum, auraient chacun un impact budgétaire d'environ 6 Md€.

3. - Taux record d'absentéisme

L'année 2022 a été marquée par un taux record d'absentéisme pour congés maladie (5,9%), en progression de +0,7pp en g.a. Cette hausse résulte principalement de l'absentéisme au T1 2022, lors du pic de la covid-19. Les causes d'absentéisme sont à hauteur de 63,6% la grippe, le rhume et les infections virales (covid-19). Les plaintes psychologiques, le surmenage et l'épuisement professionnel sont des facteurs en croissance et représentent 7% des motifs d'absentéisme.

Le taux de congé maladie a reculé de -0,6pp au T1 2023 en g.a. (5,7%), mais reste supérieur à la moyenne des dernières années.

Le secteur le plus touché est celui des **soins et des services de garde** (8,1 %), tandis que les services financiers (3,4 %) sont les moins touchés.

4.- Baisse du prix de l'immobilier

Les prix de l'immobilier (logements occupés par leur propriétaire) poursuivent leur dynamique baissière, avec un **recul des prix de -5,5% en g.a en juin 2023** (mais +0,2% entre mai et juin 2023) selon le CBS et -8,9% sur le T2 2023 selon l'Association Néerlandaise des agents immobiliers (NVM). Le CBS enregistre toutefois

une hausse du nombre de transaction immobilière en juin 2023 de +5,9% en g.a., alors qu'une baisse est enregistrée pratiquement chaque mois depuis mai 2021 (excepté en sept. 2022 +0,3% et déc. 2022 +3,8%). La NVM comptabilise une hausse de 20% au T2 2023 en variation trimestrielle, mais un recul de -5% en variation annuelle.

5.- Annulation de 17 grands projets d'infrastructures

Quatorze projets de nouvelles routes (notamment l'A9 à Rottepolderplein, l'A27 de Zeewolde à Eemnes et l'A58 de Breda à Tillburg), **et trois projets de voies navigables** dont l'enveloppe totale s'élève à 4 Md€, ne seront pas menés à bien pour le moment.

Le report est lié à des contraintes liées à la « crise de l'azote » qui complique l'octroi de permis de construire, à la hausse des prix de la construction (matériaux et salaires) et à la pénurie de main-d'œuvre. Les 4 Md€ seront désormais consacrés à **l'entretien d'infrastructures existantes** (ponts, viaducs et écluses), dont certaines sont estimées obsolètes.

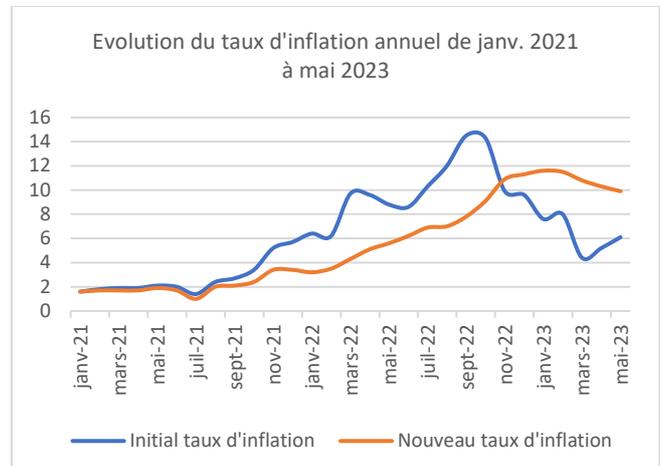
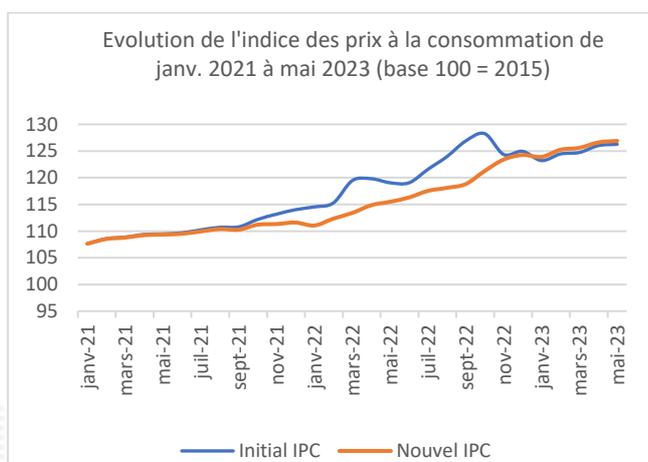
Dans un contexte de **croissance démographique** (+0,6% entre 2021 et 2022) accentuant la pression sur les infrastructures existantes, le ministre de l'Infrastructure et de la Gestion de l'eau, M. Harbers, a souligné que cette décision n'était pas synonyme d'abandon.

6.- Nouvelle méthodologie de calcul de l'IPC par le CBS

Le CBS a publié en juin 2023 son nouvel indice des prix à la consommation (IPC) dont la **méthodologie de calcul a été ajustée** afin de mieux rendre compte de la volatilité des prix de l'énergie. Alors que l'ancienne méthodologie n'utilisait que les données des nouveaux contrats conclus par les ménages avec les fournisseurs d'énergie pour calculer la composante énergie dans le IPC, **la nouvelle inclut les données des contrats en cours.**

Les prix mondiaux de l'énergie ont commencé à fortement augmenter au S2 2021, se traduisant par une hausse rapide de l'IPC. Pourtant, à cette époque, la majorité des contrats énergétiques (gaz et électricité) des ménages étaient à prix fixes pour des périodes relativement longues (1 à 3 ans). Le rapport entre la hausse rapide des prix de l'énergie dans l'IPC calculé et les tarifs effectivement payés par les ménages néerlandais ont par conséquent été remis en question par le CBS, qui a commencé, début 2022, à collecter des données plus complètes incorporant les tarifs effectivement payés.

En comparant les résultats obtenus par les deux méthodologies (cf. graphique ci-après, source CBS, compilation SER), il ressort qu'à partir de la mi-2021, le nouvel indice reflétant les prix effectivement payés augmente moins rapidement que l'IPC initial dont la prise en compte des nouveaux contrats énergétiques réagit plus vite à la volatilité des prix énergétiques. À l'inverse, le « nouvel IPC » continue d'augmenter quand l'ancien accuse une première baisse en novembre 2022. Ainsi, comme le précise le chef économique du CBS P.H. van Mulligen, mesuré sur longue période, le taux d'inflation reste le même.



Politiques sectorielles

1.- Difficultés du réseau électrique au Limbourg, au Brabant-Septentrional et en Zélande

Dans les provinces néerlandaises du Limbourg et du Brabant-Septentrional, **la capacité maximale du réseau électrique haute tension a été atteinte**. Le 26 juin 2023, l'opérateur de réseau régional **Enexis** a annoncé que la capacité libérée par la stratégie « d'évitement des heures de pointe » était déjà pleinement exploitée. Selon Enexis, un nombre très limité de clients sur la liste d'attente ont été aidés, tandis que cette dernière est devenue trois fois plus longue depuis septembre.

Tennet et Enexis travaillent ensemble à l'expansion du réseau haute tension. En 2023, Enexis augmentera sa capacité d'environ 2 GW (15% du total actuel). Enexis concède toutefois que « *les choses ne vont pas assez vite* » et que les temps d'attente pour un raccordement s'élevaient à 5 à 10 ans pour les grands consommateurs et producteurs.

En juin 2022, le réseau à haute tension dans le sud-est des Pays-Bas avait déjà été en grande difficulté. Tennet avait alors annoncé un arrêt temporaire des connexions, jusqu'à mettre en place un système de gestion du réseau plus efficace mais jugé non viable à long terme.

En juillet 2023, Tennet a également annoncé un **arrêt des connexions pour les grands consommateurs d'électricité en Zélande**, la capacité maximale du réseau électrique haute tension ayant été atteinte.

2.- Annonce définitive de la fermeture du gisement gazier de Groningue

À partir du 1^{er} octobre 2023, **l'extraction de gaz à Groningue prendra fin** suite aux risques de tremblements de terre et à leurs conséquences négatives pour la population locale. La décision de fermer le gisement de gaz naturel a été accueillie positivement. Pour autant, la possibilité de relancer la production de gaz reste ouverte en cas d'urgence.

Cette annonce s'effectue dans un **contexte de doublement du prix du gaz** au cours du mois de juin 2023. Si le prix d'achat du gaz était de 23€/MWh au 1^{er} juin 2023, il s'est élevé à 50€/MWh le 16 juin 2023. Cette hausse s'explique par la demande croissante de gaz en Chine et la diminution de l'offre en provenance de Norvège.

3.- NS au défi des liaisons internationales

La secrétaire d'État à l'Infrastructure et à l'Eau Vivianne Heijnen (CDA) a fixé au 14 juin 2023 la date limite pour déposer des plans de liaisons internationales. Le gouvernement néerlandais décidera en conséquence de la **libéralisation** ou non de ce marché.

Si le secteur était libéralisé, des **connexions en « libre accès »** se développeraient, par lesquelles les transporteurs offriraient des liaisons

ferroviaires à leurs propres frais et risques, sans profiter de subventions. Cette potentielle libéralisation des chemins de fer diffère du système actuel national qui se fonde sur des contrats entre entreprise et gouvernement. NS se targue ainsi de l'usage exclusif des trains interurbains et locaux principaux, ainsi que de lignes à grande vitesse internationales (Londres, Bruxelles, Paris, Berlin, Francfort) via une « concession » de l'État.

Au 14 juin 2023 :

- L'entreprise néerlandaise **NS** a présenté une demande pour les lignes où l'entreprise publique opère déjà, à savoir Londres, Paris, Berlin, Francfort et Vienne et Innsbruck.
- L'entreprise allemande **FlixBus** souhaite mettre en place une liaison entre Rotterdam et Oberhausen.
- L'entreprise allemande **Arriva** (qui fait partie de la Deutsche Bahn) souhaite une liaison Groningue-Paris (qui serait opérationnelle d'ici 2026).
- L'entreprise **Qbuzz**, filiale néerlandaise de l'entreprise publique italienne HS, a présenté une demande pour une liaison Amsterdam-Hengelo-Berlin et une Amsterdam-Paris (opérationnels d'ici 2027).
- La startup néerlandaise **European Sleeper**, qui a lancé en mai son train de nuit entre Berlin et Bruxelles en passant par Amsterdam, a pour prochain plan un train de nuit entre Amsterdam et Barcelone.

Il s'agit d'un **enjeu de taille pour NS** : si l'entreprise est opposée à la création d'un marché entièrement libéralisé des liaisons ferroviaires internationales, le risque de perdre des parts de marché en raison des connexions en « libre accès » incite le groupe à déposer des plans à l'Autorité des consommateurs et des marché (*Autoriteit Consument & Markt - ACM*) par sécurité. « *Nous gagnons entre 30 et 40 millions d'euros sur ces lignes internationales. Si*

cet argent va à un actionnaire étranger, il disparaît. Nous investissons cela dans les chemins de fer néerlandais ou le transférons au ministère des Finances», relate un porte-parole du groupe.

4.- L'entreprise Tata sous pression

Le 24 juin 2023, des membres de **Greenpeace** (400 selon l'organisation) ont manifesté contre l'entreprise Tata Steel, sur le complexe de **Tata Steel IJmuiden**. Ce dernier couvre une superficie de 750 hectares entre Wijk aan Zee, Beverwijk, Velsen-Noord et IJmuiden et regroupe environ 13 usines, dont deux usines de gaz à coke causant une importante pollution gênante pour les populations voisines.

Cela fait suite à la **plainte portée par 1100 habitants de la région et 8 fondations** contre l'entreprise. Cette dernière continuerait sciemment à émettre des **substances dangereuses et cancérigènes**. Selon l'Institut national de la santé publique et de l'environnement (RIVM), certaines de ces substances sont particulièrement dangereuses pour les enfants et peuvent avoir de graves conséquences sur leur développement. Le rapport constate que la population de la région IJmond souffre plus souvent de problèmes de santé aigus tels que des maux de tête et des nausées que les habitants d'autres provinces.

En 2021, Tata prévoyait de fabriquer de l'acier à partir de charbon jusqu'en 2040 et de capter et stocker les émissions de CO₂ rejetées sous la mer du Nord. Toutefois, la pression politique et sociale a conduit à un revirement en juin 2021. L'entreprise veut maintenant fabriquer de l'acier en utilisant de l'**hydrogène vert** (65 M€ d'investissements) afin de fonctionner uniquement à l'hydrogène d'ici 2030. Pour autant, même avec cette stratégie, les experts considèrent que l'entreprise causerait toujours des nuisances au travers de poussières, fumées et odeurs pendant au moins 10 ans. Plus globalement, Tata a annoncé qu'elle investirait

300 M€ dans la réduction des nuisances pour l'environnement.

5.- Plafonnement du nombre de vols à Schiphol

Dans un arrêt « surprise » en date du 7 juillet 2023, le tribunal d'Amsterdam a donné raison en appel à l'État dans sa décision de plafonner à 460 000 mouvements annuels le trafic aérien de l'aéroport d'Amsterdam-Schiphol à partir du 1^{er} novembre 2023.

Pour rappel, onze compagnies aériennes (dont KLM) et l'IATA avaient obtenu gain de cause dans le cadre d'une procédure en référé déposée le 21 mars contre l'État néerlandais et son programme de plafonnement du trafic de l'aéroport d'Amsterdam-Schiphol. Le gouvernement avait en effet annoncé en juin 2022 plafonner dès novembre 2023 le trafic de l'aéroport à 460 000 mouvements annuels (contre 500 000 actuellement) en raison des contraintes liées aux nuisances sonores et à la pollution.

Avant sa démission, le gouvernement prévoyait la mise en place du plafonnement pour la saison d'été 2024, soit à partir du 31 mars 2024, et la répartition des créneaux horaires devait avoir lieu durant l'été, condition jugée nécessaire par Schiphol, par d'ailleurs d'accord avec la décision du tribunal. Mais le plan de plafonnement est remis en cause par la démission du gouvernement et devra être reporté d'au moins 6 mois (et sans doute davantage), les créneaux horaires étant décidés 6 mois avant le début de la saison.

6.- Projet de plan national pour le système énergétique (NPE)

Le gouvernement néerlandais a publié le 3 juillet 2023 son projet de plan national pour le système énergétique (NPE). Pour ce projet, qui signe un retour de l'État dans la structuration du secteur en vue de l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050, le ministre pour l'Énergie et le Climat M. Rob Jetten s'est appuyé

sur une démarche rétrospective partant de l'horizon 2050 (avec un quadruplement de la demande en électricité). D'ici fin 2023, aura lieu une concertation avec les acteurs économiques du secteur de l'énergie. Sur le fond, le plan prévoit 5 axes : (i) rehaussement de l'offre d'énergie (électricité, hydrogène, chaleur) ; (ii) efficacité énergétique ; (iii) hiérarchisation des usages par forme d'énergie ; (iv) coopération internationale ; (v) participation.

7.- Chute de 10 % de la consommation d'énergie en 2022 (niveau le plus bas depuis 1990)

Cette baisse est principalement due à une utilisation réduite de gaz naturel. C'est l'agriculture qui a enregistré la plus forte baisse de consommation de gaz naturel (-33%), suivie par les particuliers (-22%). Cette diminution peut être attribuée à la fois à des facteurs permanents, tels que des maisons mieux isolées et des entreprises utilisant d'autres sources d'énergies ainsi qu'à des facteurs temporaires, comme les prix élevés du gaz. La quantité d'énergie renouvelable utilisée aux Pays-Bas a augmenté de 10% pour atteindre environ 15% du total de l'énergie consommée.

8.- Investissement de 100 M€ dans l'usine de fabrication de puces Smart Photonics

Le gouvernement néerlandais, ainsi que les entreprises ASML, NXP et VDL Groep, investissent 100 M€ dans l'usine de fabrication de puces Smart Photonics (170 employés) à Eindhoven. Cet investissement vise à maintenir la position de leader qu'occupent les Pays-Bas dans le domaine de la photonique.

Bien qu'elle ait reçu des investissements au cours de la dernière décennie, l'entreprise a besoin d'un soutien financier supplémentaire pour sa croissance. Cet investissement, qui s'inscrit dans le cadre de la loi sur les puces européennes, qui vise à garantir la production de puces en Europe, n'implique pas une participation au capital, mais

plutôt un prêt d'argent de la part du gouvernement et des trois grandes entreprises.

9.- La « crise de l'azote » structure la vie politique du pays

Depuis 2019 et l'annulation par le Conseil d'État du plan national relatif à la gestion de l'azote (PAS), l'octroi de permis de construire et autres autorisations environnementales est entravé et une refondation du modèle agricole néerlandais s'impose.

L'accord de coalition (janvier 2022) a renforcé l'objectif de baisse des émissions d'azote prévu par la « loi azote » de juillet 2021 (de -26% à -50% à horizon 2030). La mise en œuvre de ces objectifs repose sur des plans devant être établis par les provinces cet été, et l'État a mis en place des dispositifs de rachat des activités d'élevage les plus polluantes et proches de sites Natura 2000. Parallèlement, un accord agricole destiné à accompagner et compenser les efforts demandés par les autorités aux agriculteurs (arrêt et vente d'activité, relocalisation, extensification...) a donné lieu à des négociations multipartites. Si ces négociations ont achoppé fin juin 2023, le dispositif de rachat semble avoir du succès : en 2 semaines, 200 agriculteurs ont déposé une demande (sur les quelques 3 000 éligibles).

La remise en cause du modèle agricole néerlandais n'est pas sans susciter le mécontentement de la classe agricole. Cette contestation parfois violente révèle un phénomène de fracture territoriale entre zones métropolitaines (autour du Randstad : La Haye, Amsterdam, Utrecht, Rotterdam) et territoires périphériques. Elle a aussi permis l'émergence aux élections législatives de 2021 (et plus encore aux élections provinciales de mars 2023) du parti BBB (Mouvement citoyen des agriculteurs), qui pourrait devenir l'un des premiers partis lors des élections législatives du 22 novembre 2023 (cf. Actualités macroéconomiques, partie 1).

10.- Faillite du fabricant de vélos électriques VanMoof

Le fabricant de vélos électriques VanMoof, basé à Amsterdam, a été déclaré en faillite par le tribunal d'Amsterdam le 18 juillet 2023. VanMoof affirme avoir vendu 200 000 vélos depuis sa création, mais a enregistré des pertes importantes en 2022 (78 M€), dues en partie à son système très verticalisé et au remplacement de pièces sous garantie : les pièces sont en effet devenues plus chères à cause de l'inflation et plus difficiles à obtenir car conçues exclusivement pour les vélos de la marque. De plus, l'entreprise ne parvenait plus à régler les intérêts de ses prêts contractés auprès d'investisseurs privés.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international